



Le 20 février 2018

Le Parc national des Cévennes organise une première édition du *SylvoTrophée* pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière

Le Parc national des Cévennes organise pour la première fois le concours forestier *Sylvotrophée* en partenariat avec l'association Inter Parc du Massif Central (IPAMAC) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Occitanie.

Le *SylvoTrophée* est un concours destiné à promouvoir la gestion durable des forêts. Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un propriétaire, elle répond aussi à plusieurs attentes sociétales. Il s'agit de produire du bois de qualité, accueillir et préserver la biodiversité, proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous. Le jury du *Sylvotrophée* récompensera le propriétaire forestier qui aura mis en œuvre ce type de gestion dite multifonctionnelle. Ce concours s'inscrit dans un programme de valorisation des forêts anciennes des Parcs naturels régionaux et national du Massif central. Les forêts sont dites anciennes lorsqu'elles ont conservé leur couverture forestière depuis au moins 200 ans. Elles ont ainsi permis à une biodiversité spécifique de s'y maintenir. En ce sens, elles présentent des valeurs écologique et patrimoniale importantes.

Le calendrier

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 03 avril 2018 à minuit
- Les visites des parcelles candidates auront lieu les 23 et 24 mai 2018

Les critères de sélection

- Le concours est ouvert à toute propriété forestière sectionnale, communale ou privée, quel que soit son statut.
- La parcelle présentée doit être localisée dans le Parc national des Cévennes
- La parcelle est gérée (document de gestion durable validé) et passée en coupe dans les cinq dernières années.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet : www.cevennes-parcnational.fr et à envoyer par mail à sdd@cevennes-parcnational.fr ou par courrier à Parc national des Cévennes-Concours Sylvotrophée, 6bis place du Palais 48 400 Florac-Trois-Rivières.

Pour toute information, vous pouvez contacter : Sandrine Descaves au PNC au 06 74 37 37 67-sandrine.descaves@cevennes-parcnational.fr ou Loïc Molines au CRPF au 06 73 84 89 27-loic.molines@crpf.fr



L'opération « Forêts Anciennes - Volet 2 » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif central.



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

